

PROJET ASSOCIATIF

PEP ADSV 2025 - 2030



Alpes du sud Vaucluse
La solidarité en action

Table des matières

Préambule	1
1. Notre identité	3
1.1 Pilotage et animation du projet associatif	4
1.2 Ambition commune	6
2. Faire mouvement face aux enjeux de la société	7
2.1 Agir pour réduire la fracture sociale et territoriale	7
a. Les constats	7
b. Comment agir ?	8
2.2 Adapter nos actions aux enjeux du changement climatique	10
2.3 Renforcer la démocratie	11
2.4 Réduire la fracture sociale et territoriale	12
2.5 Agir pour un numérique accessible à tous, en toute sécurité	13
3. Une organisation structurante	14
3.1 Secteurs et actions	14
4. La feuille de route	15
4.1 Les projets emblématiques pour les cinq prochaines années	15
4.2 Pilotage et animation du projet associatif	18
4.3 Comment piloter le projet et l'animer	19
Conclusion	20
Annexes	21
Annexe 1 : Constats	21
Annexe 2 : Composition du bureau et du conseil d'administration	27
Annexe 3 : Membres de la commission « Projet associatif 2025-2030 »	28

PROJET ASSOCIATIF des Pupilles de l'Enseignement Public des Alpes du Sud et Vaucluse PEP ADSV 2025/2030

Préambule

Jusqu'en 2023, les PEP ADS et les PEP 84 étaient encore deux associations distinctes, toutes deux à but non lucratif, membres du réseau PEP, partageant des valeurs communes, des principes de fonctionnement et une même exigence de qualité de l'accompagnement des bénéficiaires.

C'est lors d'échanges de pratiques et de fonctionnement entre les deux associations que s'est confirmée progressivement l'opportunité d'engager une réflexion sur le rapprochement des deux entités.

Courant 2023, les PEP ADS et les PEP 84 ont travaillé à l'intégration des activités de l'association Vauclusienne au sein de celle des Alpes du Sud. En mars et en avril, chacun des conseils d'administration approuvait le principe de la fusion.

L'association Alpes du Sud-Vaucluse (ADSV) est née au 1^{er} janvier 2024. Elle est représentée nationalement par la Fédération Générale des PEP (dite FG PEP) qui est reconnue d'utilité publique et appartient à son réseau. Elle partage ses valeurs et ses principes qui sont Laïcité, Citoyenneté et Solidarité. Ceux-ci constituent sa force et son identité.

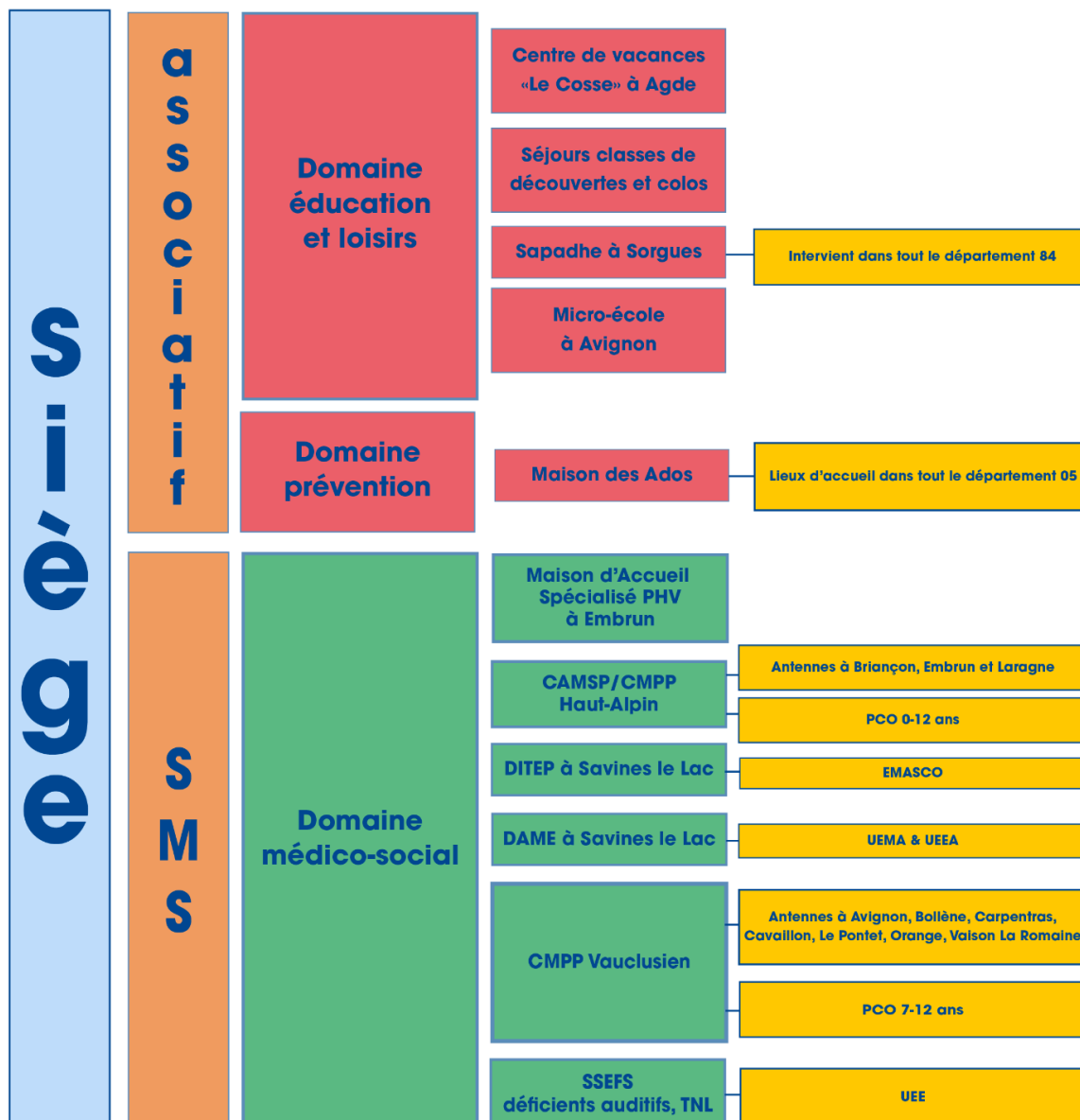
À travers sa gouvernance et ses salariés référents, l'association fait vivre les liens qui la rattachent à la Fédération Générale PEP (Copils, Journées des nouveaux arrivants, Journées PEP, Métiers, etc.).

L'association des PEP ADSV développe actuellement des actions en direction des enfants en difficulté ou en situation de handicap, des adolescents et des adultes handicapés. Au total plus d'une dizaine d'établissements et services éducatifs, d'accompagnement et du secteur médico-social sont gérés, au service de la population des Hautes-Alpes et du Vaucluse.

La construction de notre projet associatif **2025/2030** reprend certains des éléments du projet de la Fédération Générale PEP¹ développés en fonction de notre stratégie territoriale.

Ce projet a pour ambition de réunir l'héritage des deux associations qui ont des visées communes, une histoire commune malgré des trajectoires différentes. L'enjeu est de se retrouver, avec tous les acteurs de l'association (établissements et services parfois très différents, dispersés dans des territoires singuliers, ...), autour d'objectifs partagés, portés dans une dynamique afin de répondre aux besoins d'accompagnement, d'émancipation, de soutien des populations vulnérables.

¹ Site FG PEP : www.lespep.org



CAMSP	Centre action médico-sociale précoce
CMPP	Centre médico-psycho-pédagogique
DAME	Dispositif d'accompagnement médico-éducatif
DITEP	Dispositif intégré des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques
EMASCO	Équipe mobile d'appui à la scolarisation
PCO	Plateforme de coordination et d'orientation
SAPADHE	Service d'assistance pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SSEFS	Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme
UEE	Unité d'enseignement externalisée
UEMA	Unité d'enseignement maternelle autisme

1. Notre identité

Valeurs : Laïcité, citoyenneté, solidarité

La laïcité est le principe qui garantit à chacun le libre choix de croire ou ne pas croire, de pratiquer librement la religion de son choix et d'échapper aux contraintes des dogmes.

En accord avec la FG PEP :

- Nous défendons le principe de laïcité, parce qu'il est le fondement de la liberté d'esprit, de l'émancipation des personnes, le creuset de la citoyenneté et de la tolérance.
- Nous soutenons les Règlements Intérieurs de nos établissements avec la laïcité comme fondement du vivre ensemble.
- Nous soutenons les actions mises en œuvre pour la promotion ou le maintien de la laïcité dans tous nos établissements et nos territoires.

La citoyenneté est le principe qui permet la pleine participation de tous. Nous devons pour cela nous appuyer sur :

- La dynamique de co-construction, constitutive de notre identité ;

Elle s'inscrit dans notre approche globale de la personne, qui implique la mobilisation de la diversité de nos secteurs d'activité et de nos compétences en transversalité.

La solidarité trouve racine, entre autres, dans la vulnérabilité inhérente à la condition humaine.

La solidarité fait lien et permet d'améliorer la résilience et l'autonomie.

Elle est source de richesse et de développement par la flexibilité et l'adaptabilité qu'elle doit mettre en place et dont les personnes en situation de vulnérabilité font preuve.

Nous confirmons que « dans une société où les inégalités se creusent et les clivages s'accroissent, la solidarité est un levier incontournable de notre engagement et de notre action ». Nous participons à ce projet de transformation sociale pour que l'accès aux droits fondamentaux et l'émancipation de chacun au sein d'une société plus inclusive soient une réalité quotidienne.

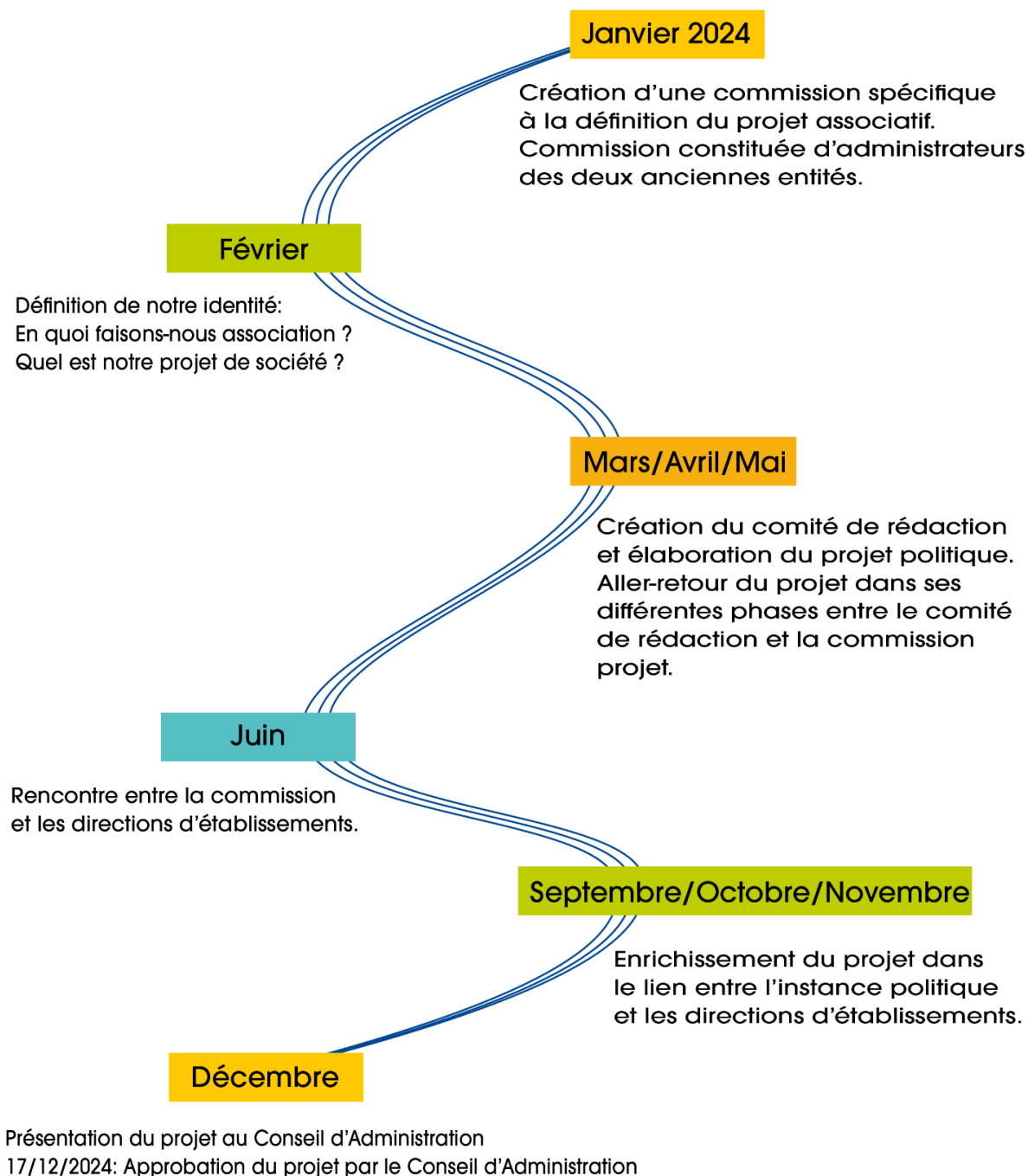
1.1 Pilotage et animation du projet associatif

Le projet associatif est un outil interne qui constitue la feuille de route de l'association ainsi qu'un outil externe qui communique notre plan d'actions. Il traduit la vision à long terme de l'association.

Il permet de formaliser notre raison d'être, de donner une ligne directrice à nos actions, de communiquer de façon institutionnelle et de favoriser l'adhésion entre tous les acteurs.

Sous l'impulsion de la présidence, le projet a été élaboré par les administrateurs des deux anciennes associations et avec la contribution des directions de tous les établissements et services des PEP ADSV. Cette méthode a permis de définir, en un an, un projet qui prend en compte l'histoire, la réalité politique et de terrain, pour aller vers des objectifs qui répondent aux besoins du territoire en accord avec les valeurs de l'association.

Les étapes, la méthode



1.2 Ambition commune

L'association PEP ADSV garantit le respect des principes ci-dessus au sein de tous ses établissements et services.

En lien avec les enjeux majeurs de notre société, elle ambitionne d'être toujours un acteur incontournable de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Elle s'engage pour une société laïque, plus juste et inclusive. Dans le cadre de ses valeurs, elle souhaite œuvrer, dans ses territoires, pour permettre l'accès de tous à l'exercice d'une citoyenneté active.

Le conseil d'administration des PEP ADSV est doté d'un règlement de fonctionnement.

2. Faire mouvement face aux enjeux de la société

2.1 Agir pour réduire la fracture sociale et territoriale

a. Les constats

Les données disponibles (Voir en annexe 1) :

Au regard de la spécificité de nos territoires ruraux, les statistiques disponibles sont limitées à comparer aux pôles urbains. Jusqu'en 2019, celles des départements ruraux étaient basées « en creux » par rapport aux espaces urbains. La faible densité globale de notre territoire limitait le recueil de données possibles. Il manque donc des informations spécifiques à nos espaces ruraux. Il va falloir attendre quelques années avant de pouvoir bénéficier de données affinées.

Contexte général :

L'analyse du contexte général nous permet de nous inscrire dans un principe de réalités territoriales et de définir nos orientations et les actions qui en découlent, à savoir :

- Département des Hautes-Alpes : 141 000 habitants, territoire de montagne, taux important de résidences secondaires entraînant une pénurie de logements permanents, une hausse des loyers impactant le recrutement de personnel médico-social déjà touché par le défaut d'attractivité du secteur, démographie vieillissante, augmentation du taux de dépendance, faible évolution de la population, avec cependant une forte concentration de travailleurs saisonniers (Briançon est considérée comme la ville de France ayant la plus forte concentration de travailleurs saisonniers).
- Département des Alpes-de-Haute-Provence : 166 000 habitants, densité de population une des plus faibles de France, population vieillissante, taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, population étudiante la plus faible de la région.
- Département du Vaucluse : 562 000 habitants, population la plus jeune de la région, taux de pauvreté important (4^{ème} département le plus pauvre de France), 22 quartiers prioritaires dans le département avec difficultés d'accès aux soins, département de la région le moins bien équipé en structures d'accompagnement et de prise en charge des enfants en situation de handicap. Contexte géographique avec une densité urbaine faible compliquant les déplacements, baisse de l'effectif de médecins généralistes de 21% en 10 ans (entre 2011 et 2021) qui n'épargne pas les grandes villes du département, densités inférieures à la moyenne régionale pour toutes les spécialités médicales.
- En ce qui concerne les grands principes républicains, il est constaté des difficultés liées au respect de la laïcité.

b. Comment agir ?

→ En s'engageant :

La bientraitance et l'éthique seront recherchées en permanence, elles seront le fil rouge de notre projet associatif 2025/2030.



La première commission éthique du CMPP/SSEFS s'est tenue le 1^{er} octobre 2024. Elle réunissait familles, partenaires, salariés, direction et la présidente de l'association PEP ADSV.



Commission éthique : Principe

La commission éthique CMPP SSEFS PEP ADSV repose sur un principe fondamental : **garantir une prise en charge des enfants et familles en respectant les valeurs humaines et déontologiques.**

Cette commission a pour mission d'offrir un espace de réflexion collective sur les situations complexes et délicates rencontrées par les professionnels, notamment en cas de dilemmes éthiques.

Elle vise à :

- Assurer le respect de la dignité humaine, de l'autonomie, du consentement éclairé et de l'équité dans l'accompagnement.
- Encourager une pratique professionnelle en accord avec les principes éthiques, en traitant des questions liées aux décisions de soins, aux relations avec les familles, ou aux conflits d'intérêt.
- Soutenir les professionnels dans les situations où des tensions, des désaccords ou des questionnements éthiques se posent, tout en préservant le lien de confiance avec les usagers.

Cette commission, par ses échanges et recommandations, permet ainsi de **renforcer la transparence et la responsabilité dans la prise en charge au sein des établissements, en contribuant à l'amélioration continue des pratiques et à la qualité de l'accompagnement proposé.**



→ En communiquant :

Nous constatons un déficit d'image et de représentation des PEP ADSV en interne et en externe. Nos établissements et services sont repérés au sein des différents réseaux spécialisés, mais l'association beaucoup moins. Nous souhaitons faire connaître nos valeurs, nos projets, nos actions, faire et faire savoir, essayer pour fédérer autour de nos valeurs et pour faire grandir nos actions.

Nous explorerons les moyens de communication adaptés à nos activités :

- Communication externe :

Notamment en ayant une démarche de communication et de connaissance des besoins dans le département 04 (rencontres avec les instances politiques : Département 04, ARS, etc. ; avec les commissions techniques [Maison de l'Autonomie ; les services de l'Éducation nationale, etc.]).

Nous nous affirmons en tant que partenaire privilégié de l'Éducation nationale et de nos partenaires habituels (ARS, Département, associations...).

Pour cela nous souhaitons créer un « *Cahier de la laïcité* » et un « *Cahier solidarité* », outils de communication, et les proposer à la diffusion auprès d'un large public dans les écoles.

En favorisant de nouvelles adhésions, par une communication adaptée et régulière.

- Communication interne et vie associative :

Nous soutenons l'idée de démocratie au sein de l'association pour partager et faire vivre nos valeurs :

- Après de tous les usagers : communication autour de notre identité, nos valeurs, nos missions, nos services en leur proposant d'adhérer et de participer à la vie associative.
- Après des salariés : en communiquant sur nos valeurs associatives, en leur proposant d'adhérer à l'association et en les invitant à l'assemblée générale.

Nous renforcerons les échanges inter-établissements au sein des PEP ADSV, nous affirmerons l'attachement de l'association à l'activité de tous les établissements et la reconnaissance de l'engagement des salariés.





Favoriser les rencontres avec le personnel des établissements de l'association et les administrateurs en :

- **Organisant au moins un conseil d'administration par an dans un des établissements**
- **Systematiser la participation de représentants du CA aux manifestations importantes des établissements (réunions de rentrée, comité éthique, petit-déjeuner, etc.)**

→ En entreprenant :

Nous souhaitons nous positionner comme structure ressource sur des sujets de société que nous promouvons : organiser des événements dans les territoires, des actions de communication et de sensibilisation à la laïcité (conférences-débats, concours de dessins d'enfants...), se faire connaître dans les écoles et les territoires (« livrets »).

Nous envisageons d'apporter des réponses aux défis sociétaux qui se présentent à nous, aux besoins des zones blanches, en lien avec les instances sanitaires (exemple : SSEFS et CMPP à Apt) ; ainsi que des réponses à des besoins identifiés par la mise en œuvre d'actions, y compris en mobilisant les ressources territoriales existantes.

Nous établirons une coopération entre les différents territoires en lien avec nos établissements.

2.2 Adapter nos actions aux enjeux du changement climatique

Nous souhaitons nous tourner et agir pour l'avenir.

Dans une démarche éco-responsable, en s'inscrivant dans le mouvement de la Fédération générale PEP, nous prendrons en compte les enjeux de la conversion climatique.

Actions sur nos environnements :

- Adapter nos bâtiments et nos fonctionnements aux normes environnementales en vigueur pour plus d'économie d'énergie.
- Entre plusieurs solutions d'investissements, toujours choisir la solution la plus écologique.
- Rechercher des fournisseurs et partenaires éco-responsables

Actions en direction des personnels et des administrateurs :

- Former aux comportements citoyens favorables à l'écologie : covoiturage, tri des déchets, utilisation des climatiseurs et du chauffage, etc.

- Favoriser les échanges avec les personnels et le CSE à propos des enjeux climatiques.



Le Cosse : Centre d'éducation à l'environnement

Partie intégrante de l'organisation de séjour, Le Cosse organise des animations et observations afin de sensibiliser les jeunes à l'environnement. Parallèlement, une attention particulière est portée sur le matériel utilisé pour le fonctionnement du bâtiment (ex : pompe à chaleur) et l'environnement du centre (végétaux peu consommateurs en eau, compostage, etc.).



2.3 Renforcer la démocratie

Nous nous apercevons que les usagers et les adhérents ne sont pas suffisamment informés, ni invités à s'exprimer ni à s'impliquer dans la vie associative.

Nous souhaitons apporter plus de transparence dans la vie politique associative auprès des salariés et nous enrichir des ressources de chacun d'eux en favorisant les échanges.

- Informer nos usagers de nos actions.
- S'engager à adapter les modes de communication aux différents usagers.
- Informer de la même manière nos adhérents.
- S'engager à animer un espace de communication en direction des adhérents.
- Rechercher une formule efficace pour permettre la participation des salariés à l'Assemblée Générale.
- Favoriser la participation des adhérents à l'assemblée générale.
- Développer la participation des usagers à des instances de concertation citoyenne hors établissements.



MAS des Écrins

Un résident de la MAS est administrateur des PEP. Il est également membre de la commission accessibilité de la ville d'Embrun. Il participe aux réunions d'échange pour l'amélioration de l'accessibilité de personnes en situation de handicap sur la commune.



2.4 Réduire la fracture sociale et territoriale

Notre principe de solidarité nous conduit à agir pour plus d'équité sociale et territoriale :

En direction des usagers :

- Nous souhaitons réaliser un travail de prospection et d'analyse des besoins afin de déployer nos ressources :
- En zone blanche
- Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence
- Développer la notion d'autodétermination et d'autonomie dans les projets d'établissements.

En direction des salariés :

- Accompagner le développement de l'emploi en s'appuyant sur la politique de l'insertion et de l'inclusion.
- Prise en compte des situations particulières, développer la solidarité par le prisme des vulnérabilités.
- Mobiliser toutes les ressources internes et des réseaux.
- Contribuer à l'essaimage des pratiques innovantes et émancipatrices au bénéfice de tous.



Appartement relais

Les difficultés pour trouver un logement dans le secteur d'Embrun-Savines le lac peuvent limiter l'attractivité des emplois. Pour y remédier, nous collaborons avec l'OPH 05 pour qu'il nous soit attribué un T4 dès que possible.

Il servira d'appartement relais pour le personnel, les stagiaires et autres personnels des établissements du Centre Cluzel et de la Mas des Écrins.

2.5 Agir pour un numérique accessible à tous, en toute sécurité

Les questions d'inclusion, d'éducation et de sécurité numérique nous interrogent sans que nous soyons des spécialistes de ces thématiques.

Cependant nous proposons de repérer les acteurs de ce domaine et de relayer, au travers de nos divers moyens de communication, les actions mises en œuvre par les acteurs des territoires (ateliers numériques, formations...).

3. Une organisation structurante

Une organisation structurante donne des repères, de la lisibilité et de la visibilité.

Une bonne organisation apporte de la fluidité dans la mise en œuvre des projets. Elle participe à faire unité, faire lien, à gagner en efficacité et participe à la reconnaissance des compétences internes.

3.1 Secteurs et actions

Organigramme :

Une organisation au service des bénéficiaires



4. La feuille de route

4.1 Les projets emblématiques pour les cinq prochaines années

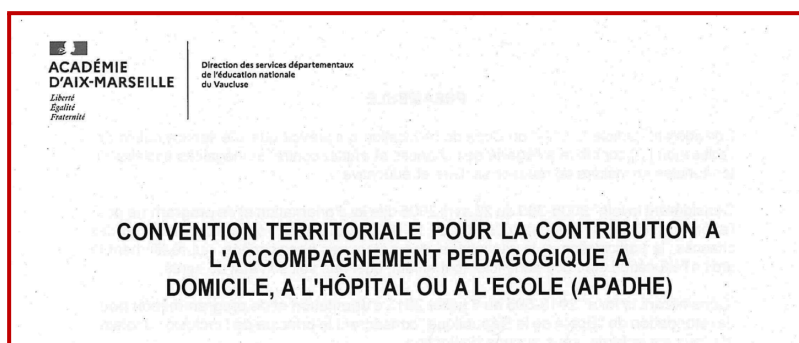
- L'association promeut l'auto-détermination des publics auxquels elle s'adresse, dans tous les domaines, notamment en s'appuyant sur les compétences du directeur du centre Le Cosse référent national à ce sujet à la Fédération générale des PEP.



Développer l'autodétermination

Le directeur du centre de vacances Le Cosse est référent FGPEP sur le sujet de l'autodétermination et de la participation sociale et citoyenne. Il représente une ressource collective pour le développement de ces notions auprès de tous les établissements des PEP ADSV.

- La nouvelle association PEP ADSV réaffirme son attachement au maintien et au développement des **séjours loisirs découverte** au bénéfice des jeunes. Nous souhaitons : 1- Favoriser les départs en colonies de vacances des enfants de nos salariés et des enfants accompagnés dans nos établissements. 2- Faire agir la solidarité (Bourses). 3-Développer et favoriser les départs en classes de découvertes, en faisant agir la solidarité de façon équitable dans nos territoires d'intervention.
- L'association a pris conscience du phénomène du **refus scolaire anxieux** et au titre de partenaire de l'Éducation nationale, elle poursuit son engagement à participer aux réponses à apporter à ce problème.
- Nous souhaitons continuer à renforcer notre **partenariat avec l'Éducation nationale**, rencontrer les différentes instances en tant que nouvelle association pour le suivi de nos projets engagés et être force de propositions pour répondre aux problématiques territoriales.





La Direction académique du Vaucluse a concrétisé sa confiance en l'association avec la signature de la convention territoriale qui confie la gestion de l'APADHE aux PEP ADSV

- L'association poursuivra les projets de développement **de la prévention en direction des adolescents et jeunes adultes**, notamment en renforçant les relations avec le secteur de la protection de l'enfance.



La MDA et son ancrage dans les réseaux des Hautes-Alpes :

Actrice de réseaux en lien avec la santé des adolescents, elle regroupe au sein de son Comité Départemental de Pilotage les acteurs du bien-être et de la santé des jeunes. En parallèle, la MDA s'inscrit dans différentes instances départementales comme le contrat local des solidarités ainsi qu'en qualité de membre actif de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance sur les problématiques de l'adolescence.

Pour en savoir + : www.mda05.fr

- Dans le secteur médico-social, l'association maintiendra la qualité des prestations, poursuivra le travail sur **l'attractivité des métiers**. Elle défendra les idées de **dispositifs modulables, du développement de l'entraide et la pair-aidance et veillera à la place des familles et au développement des compétences parentales**.



Centre Jean Cluzel

L'IME et le SESSAD se transforment en DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif) et l'ITEP en DITEP (Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique).

Le fonctionnement en dispositif promeut les pratiques permettant de construire ou développer, avec les partenaires, des projets prenant en compte d'une part les ressources et les difficultés de l'enfant, d'autre part les possibilités et les limites de l'environnement.

Il apporte plus de souplesse pour s'adapter au besoin de chaque enfant.



- L'association est consciente des besoins locaux et s'attachera à **être pro-active par le développement de moyens, de services, plateformes, etc.** Elle continuera à installer **ses actions dans les territoires vulnérables au plus près des familles** qui ont besoin de sa présence.



PCO dans les Hautes-Alpes et le Vaucluse

Destinées aux enfants présentant des troubles du neuro-développement, la Plateforme de Coordination et d'Orientation a pour objectif de permettre aux familles d'avoir accès à des soins et rééducations de professionnels le plus tôt possible sans attendre d'avoir un diagnostic complet.

En plein développement, la 1^{ère} plateforme a été créée dans le 05 en 2024 pour les enfants jusqu'à 6 ans avec une extension prévue jusqu'à 12 ans dans le 05 et une implantation dans le 84 (6-12 ans).

- L'association jouera pleinement **son rôle politique et son rôle opérationnel** dans les instances départementales (schémas départementaux et régionaux, Conseils Territoriaux de Santé...).
- Nous organiserons **l'activité du siège de manière plus efficiente**, en rapport avec la création de la nouvelle entité associative, en particulier **l'articulation entre les instances politiques et opérationnelles**.
- Pour faire association nous prévoyons de **fédérer les établissements et les domaines autour des valeurs PEP** communes que chacun défend dans son secteur d'activité et spécificité métier.

4.2 Pilotage et animation du projet associatif

L'association restera vigilante à ce que les établissements puissent être conforme aux **recommandations des évaluations externes HAS** (Haute Autorité de la Santé), sur les critères de :

- Bienveillance et éthique
- Accompagnement à la santé et à l'autonomie
- Traçabilité et procédure des plaintes et réclamations et des informations préoccupantes
- Traçabilité de la continuité de l'activité
- Conception et mise en œuvre d'un plan de gestion des crises à l'échelon associatif
- L'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes accompagnées
- Elle délègue à la direction générale la mise en œuvre et le suivi de cette mise en conformité et de ces principes.

4.3 Comment piloter le projet et l'animer

Après validation par le conseil d'administration, présentation et partage du projet associatif auprès des salariés.

Présenter le projet associatif sous différents formats. Nous avons la volonté de le rendre accessible à nos partenaires et nos usagers avec des objectifs de partage et d'échanges (document de synthèse, adaptation en langue facile à lire et à comprendre, en langue des signes française, audio), notamment sur notre site Internet.

Création d'une commission *Projet associatif*, ouverte aux personnels et usagers qui souhaitent participer bénévolement à la vie associative. Cette commission est chargée du suivi, des évaluations intermédiaires et de l'évaluation finale du projet. Elle définira son règlement de fonctionnement et sa position opérationnelle. Elle rendra compte ou saisira le CA en cas de besoin.

Commissions :

Des commissions composées d'administrateurs seront organisées en fonction des problématiques à traiter.

Conclusion

Les PEP des Alpes du Sud Vaucluse ont élaboré leur premier projet associatif, une étape importante pour cette nouvelle entité.

Ce projet répond aux besoins de déterminer ensemble ce qui fait son identité.

Dès lors, il a pour ambition de définir nos orientations politiques pour les cinq années à venir en lien avec les personnes que nous accompagnons et leur environnement (le personnel des établissements, les proches des usagers, les partenaires, ...) ainsi qu'avec la Fédération Générale des PEP.

Chaque personne qui participe à l'association, qu'elle soit bénévole, salariée ou partenaire se doit de s'engager dans la mise en œuvre de ce projet.

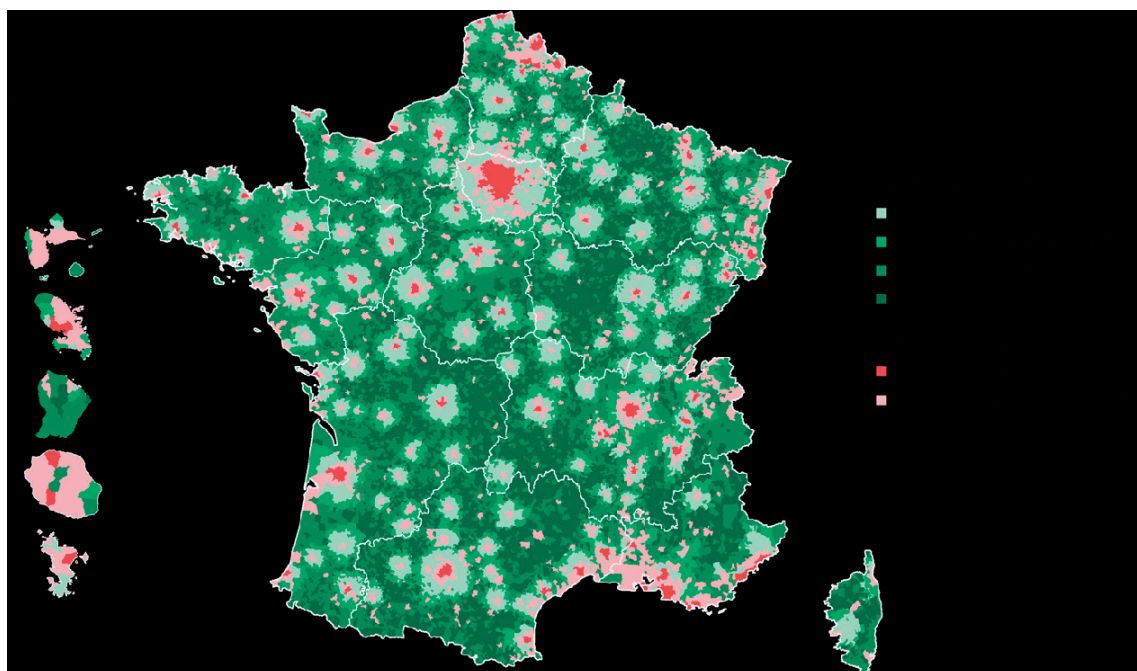
Annexes

Annexe 1 : Constats

Annexe 2 : Composition du bureau et du conseil d'administration

Annexe 3 : Membres de la commission « Projet associatif 2025-2030 »

Annexe 1 : Constats



Contexte régional :

Si les tendances récentes en matière de démographie et de comportements de cohabitation se poursuivaient, 2,6 millions de ménages résideraient en Provence-Alpes-Côte-d'Azur en 2050, soit 315 000 de plus qu'en 2018. L'évolution des comportements de cohabitation deviendrait le principal moteur de cette croissance. À elles seules, les séparations plus nombreuses et les mises en couple plus tardives seraient ainsi responsables de quatre ménages supplémentaires sur dix. Vivre seul deviendrait le mode de cohabitation le plus fréquent (45 % des ménages dont 167 000 personnes âgées de 85 ans vivent à domicile).

C'est la région avec le moins de jeunes dans son territoire et une densité des plus de 65 ans supérieure à la moyenne nationale.

Au plan démographique, la région compte la plus grande densité de familles monoparentales (23 %) notamment dans notre territoire.

Au plan économique, le ralentissement de l'activité économique se poursuit en fin 2023. L'industrie résiste le mieux. En revanche, l'immobilier et la construction sont fortement perturbés. Les effectifs du tertiaire marchand baissent pour la première fois depuis 2020. Malgré cela, le taux de chômage reste stable.

À ce point économique, la région PACA présente un taux supérieur à la moyenne nationale (8,9 % pour 7,4 % au niveau national). Même si la baisse est importante depuis 25 ans (13,8 % en 1997), une légère hausse s'observe depuis 2022 (+1/2 point).

Les emplois sont majoritaires dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, services administratifs, de l'agriculture et de la construction.

La part des emplois saisonniers est importante dans la région et très majoritairement pour des postes dans le secteur de la restauration et de l'hébergement. Ces contrats sont peu qualifiés et faiblement rémunérés.

En revanche, la part des jeunes qui sont sans emploi est plus importante sur notre région (environ 26 % contre 20 % en France et un gros contraste sur nos 3 départements).

Concernant l'écart des salaires homme-femme, la région PACA est la moins inégalitaire et nos trois départements parmi les plus faibles écarts de France.

En termes de sécurité, le nombre de coups et blessures se situe dans la moyenne nationale pour la région et un des plus faibles sur notre territoire.

Pour l'immigration, en 2020, 560 000 personnes immigrées résident en PACA (11 % de la population, une des plus importante de France métropolitaine). Les 4/10 ont acquis la nationalité française. Leur origine est pour moitié du Maghreb, un tiers des pays européens, en particulier du Sud. Les immigrés sont moins souvent en emploi et plus souvent au chômage que les non-immigrés et particulièrement les femmes. Souvent déclassés par rapport à leur niveau de diplôme. Ils représentent 11 % des actifs.

Sur le plan de la couverture en santé, l'accessibilité aux médecins généralistes, infirmiers et kinésithérapeutes est marquée par une densification la plus haute de l'hexagone surtout dans le 05 (+ de 4,4 consultation/habitant contre 3,9 en moyenne en France).

Contexte local :

Notre territoire se compose de trois départements du Nord de la région PACA. Malgré quelques similitudes : faible densité de population, part importante de territoire rural,

population la plus pauvre de la région, taux d'agression par coups et blessures faible, mode de transport (90 % en voiture contre 60 % dans les pôles d'attractivité et seulement 3 % en transport en commun contre 30 % sur les pôles), la part des non-diplômés chez les – 25 ans, attractivité économique concurrente hors département, il existe des disparités sensibles entre le Vaucluse et les départements des Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence.

Le 05 et le 04 sont considérés comme des départements ruraux autonomes (appartiennent à une aire de population de - 50 000 habitants) et le 84 sous faible influence d'un pôle [Avignon 90 330 habitants]. L'évolution des populations du 04 et du 05 sont peu visibles malgré un solde naturel négatif, compensé par un solde migratoire positif.

Le taux de résidences secondaires du 04 et du 05 est parmi les plus élevés de la région et de France.

La part des logements sociaux du 04 et du 05 fait partie des plus faibles de France.

Le taux d'équipement culturel est moyen dans le 04 et 05 et faible dans le 84.

Voici en détail les spécificités par département :

Hautes-Alpes :

Territoire de montagne avec une population concentrée à Gap et Briançon avec 141 000 habitants, une faible évolution de la population (+1 % entre 2013 et 2018) majoritairement liée au solde migratoire combiné à une des plus faibles densités de la population (25 habitants/km², la 3^{ème} plus faible de la métropole et 4^{ème} de France). Une part des jeunes inférieure à la moyenne nationale (25 % contre 29,4 % en métropole) mais en miroir, un nombre des +65 ans supérieur ; soit 24 % contre 21,9 % au national). Associée à une forte baisse de la natalité depuis 10 ans (7,8 ‰ en 2023 contre 9,8 ‰ en France métropolitaine et 10.7 ‰ en 2010), la population vieillit plus vite que le reste de la France.

Au plan économique, le taux de pauvreté est similaire à la moyenne nationale (14,7%). C'est un département avec une surreprésentation de la classe moyenne inférieure (avant dernier profil selon la distribution du niveau de vie qui en comprend 6) (-24 470 € de revenus par an). Le chômage atteint 6,6 % en 2023 contre 9,5 % en 2015, largement inférieur à la moyenne nationale (7,5 %). L'emploi saisonnier est le plus haut de France dans le briançonnais (10 % des emplois) ainsi que les emplois dans l'administration (78/1000 habitants contre 73 en national et 62 en PACA). Il y a peu d'étudiants et une part de non-diplômés largement inférieure à la moyenne nationale (environ 15 % contre 22 % au national). L'attractivité économique est située en direction des pôles de Grenoble et Aix-Marseille.

Il existe une forte densité de résidences secondaires à certains endroits pouvant représenter 90 % des habitations d'une commune.

Concernant l'aménagement du territoire, les Hautes-Alpes bénéficient du taux d'équipement sportif le plus élevé de France (203/1000 habitants contre 15/1000 pour Paris).

Alpes de Haute Provence :

166 000 habitants avec une faible évolution de la population limitée par l'afflux d'une population immigrée (1,3 % et -1,5 % de solde naturel (naissance-décès)). La densité en population est la plus faible de la région et la 3^{ème} plus faible de France (24 habitants/km²). Une part des jeunes inférieure à la moyenne nationale (25 % de la population contre 29,4 % en métropole) mais, en miroir, un nombre des +65 ans supérieur (25,9 % contre 21,9 % national), le plus important de la région. Associée à une baisse sensible de la natalité depuis 2010 (7.8 ‰ en 2023 et 9.6 ‰ en 2010) et toujours aussi basse par rapport à la métropole (9,8 ‰), la population est plus vieillissante que la moyenne française.

Au plan économique, le taux de pauvreté est supérieur à celui de la France métropolitaine (17,1 % contre 14,5 %). Le profil de la population est celui de classe moyenne inférieure (avant dernier niveau). Le chômage est supérieur à la moyenne nationale (8,2 % contre 7,5 %) même s'il est en forte baisse par rapport à 2015 (11,5 %). La population étudiante est la plus basse de la région (1,1 % de la population).

La part de non-diplômés est d'environ 18 % de la population, inférieur au reste de la métropole (22 %).

Vaucluse :

Le Vaucluse compte 562 000 habitants. Il est le département le plus jeune de la région PACA, avec la plus grande part d'enfants âgés de 0 à 14 ans (18 % contre 16,7 % PACA)

Précarité

- Le taux de pauvreté dans le Vaucluse est supérieur à la moyenne nationale. C'est le 4^{ème} département le plus pauvre de France. (19.9 % contre 14.5 % au national). 29 % de la population a un revenu inférieur à 16 980 €. En miroir, la population aisée est sous-représentée.
- Le Vaucluse compte 22 quartiers prioritaires de la ville (localisés dans 12 communes). Dans les QPV, les habitants rencontrent des difficultés d'accès aux soins pour des raisons financières.

- En 2021, le 84 compte environ 40 500 bénéficiaires de la C2S. Les bénéficiaires de la C2S sont globalement en moins bonne santé et déclarent être limités dans le recours à la médecine générale.
- Facteurs aggravants : les conditions matérielles et sociales dégradées augmentent également. Une proportion importante de la population du département fait face à des privations matérielles et sociales (logement, alimentation, accès à l'éducation, au sport et à la culture)

Chômage

- En 2024, le Vaucluse compte 58 110 demandeurs d'emploi, dont 30 310 sont inscrits en catégorie A (sans emploi). 45 % des demandeurs sont en situation de chômage de longue durée, reflétant une forte difficulté à réintégrer le marché du travail.
- Une grande majorité des embauches se fait en contrats courts : 65 % des contrats durent moins d'un mois, ce qui accentue la précarité des travailleurs.

Problèmes de mobilité

- Contexte géographique : le Vaucluse est un département avec une densité urbaine faible en dehors d'Avignon. Cela complique les déplacements pour les familles vivant en zones rurales, où les transports publics sont insuffisants.
- Mobilité et santé : les difficultés de transport aggravent l'accès aux soins spécialisés, notamment pour les enfants nécessitant des parcours diagnostics comme ceux liés aux plateformes PCO.

Contexte sanitaire et médico-social

- Une baisse de l'effectif de médecins généralistes de 21 % en 10 ans (entre 2011 et 2021) qui n'épargne pas les grandes villes du département, à l'exception des communes d'Avignon, Apt et Pertuis, qui présentent des densités proches ou supérieures à la moyenne régionale
- Des densités inférieures à la moyenne régionale pour toutes les spécialités médicales

Pédiatrie 13,9 pour 100 000 habitants contre 31,4 en PACA

Psychiatrie 5,9 pour 100 000 habitants contre 13,8 en PACA

Le nombre de personnes en situation de handicap est en nette augmentation. Cela s'explique, entre autres, par les tendances démographiques et l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques. Ces personnes présentent une vulnérabilité particulière : leurs problèmes de santé, qu'ils soient ou non liés au handicap, se

traduisent par un cumul de pathologies et de fragilités. De plus, un manque d'accès à la prévention, aux soins et plus largement à la vie sociale, se surajoutent à ces difficultés au point de conduire parfois à des sur-handicaps.

Le Vaucluse est le département de la région le moins bien équipé en structures de prise en charge des enfants en situation de handicap.

En 2021, on recensait plus de 1 100 places dans des structures de prise en charge des enfants avec un handicap dans le Vaucluse, soit un taux d'équipement de 8,7 places pour 1 000 enfants, le plus faible de la région.

Autre particularité, la part d'étrangers en séjour dans le département est le plus élevé de notre territoire (le double du 04 ou du 05).

Et en ce qui concerne les grands principes républicains, il est constaté des difficultés liées au maintien de la laïcité.

562 000 habitants et une évolution de la population entre 2013 et 2018 de 1,8 %, fortement conditionné par un solde migratoire positif. Le Vaucluse représente le département médian de la région en termes de densité de population (157 habitants/km²). Sur notre territoire, il regroupe la population la plus jeune (28.6% des -25 ans) et le taux de natalité le plus élevé (9.6°/°° similaire à la moyenne nationale (9.8°/°°), malgré un coup de frein depuis 2010 (10.7°/°°).

Économie

Le taux de pauvreté est le plus élevé de la région, c'est le 4^{ème} département avec la population la plus pauvre (19,9 % contre 14,5 % au national). 29 % de la population a un revenu inférieur à 16 980 €. En miroir, la population aisée est sous-représentée. Le chômage est supérieur à la moyenne de la France métropolitaine (9,9 % contre 7,5 %). La part des non-diplômés représente environ 22 % de la population, similaire à la moyenne nationale. L'attractivité se situe en concurrence hors département (Aix-Marseille, Montpellier et Nîmes). L'économie souterraine liée au trafic de drogue se développe.

Au plan de l'immobilier, le taux de logements vacants est le plus élevé de France. Les infrastructures sont sous-équipées à comparer au reste du territoire national (ex : l'université avec peu de filières).

Autre particularité, la part d'étrangers en séjour dans le département est le plus élevé de notre territoire (le double du 04 ou du 05).

Et en ce qui concerne les grands principes républicains, il est constaté des difficultés liées au maintien de la laïcité.

Annexe 2 : Composition du bureau et du conseil d'administration

Gap, le 04 novembre 2024

COMPOSITION du CONSEIL d'ADMINISTRATION ASSOCIATION DES PEP ADSV

<u>Administrateurs</u>	<u>Fonctions</u>
Monsieur Jean-Paul BENOIT	Trésorier Général
Monsieur Christian BRUN	Administrateur
Madame Laurence CARTIER	Secrétaire Générale
Madame Tiphaine COLLÈTER	Administratrice
Madame Mauricette DECOGNÉ	Administratrice
Monsieur Pascal DELICHÈRE	Vice-président
Monsieur Frédéric DUFOUR	Administrateur
Madame Mireille ESMIEU-FOLTZER	Vice-présidente
Monsieur Jean-Claude EYRAUD	Administrateur
Madame Patricia FIVIAN	Présidente
Madame Odile GROS	Administratrice
Madame Simone MARIN	Administratrice
Monsieur Georges MARRE	Administrateur
Monsieur Robert MERINDOL	Administrateur
Monsieur Jean-Pierre VILLAIN	Administrateur

COMPOSITION du BUREAU

<u>Membres du Bureau</u>	
Madame Patricia FIVIAN	Présidente
Madame Mireille ESMIEU-FOLTZER	Vice-Présidente
Monsieur Pascal DELICHÈRE	Vice-Président
Monsieur Jean-Paul BENOIT	Trésorier général
Madame Laurence CARTIER	Secrétaire générale
Monsieur Robert MERINDOL	Membre

Annexe 3 : Membres de la commission « Projet associatif 2025-2030 »

Présidée par Patricia Fivian (Présidente des PEP ADSV)

La Vice-Présidente Mireille Esmieu-Foltzer, la Secrétaire Générale Laurence Cartier et les administrateurs Mauricette Decogné et Jean-Claude Eyraud

Le Directeur Général Olivier Grégoire et les directeurs-adjoints Pascale Bourgeois et Jean-Didier Girard